

Cauvaldor | PLUIH

LATOUILLE-LENTILLAC



Code INSEE : 46159
Entité paysagère : Ségala
Armature territoriale : Maillage
Bassin de cohésion territoriale : Saint-Céré - Sosseyrac-en-Quercy

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 avril 2024		



Règlement graphique

LEGENDE

Fond de carte
 Bâti cadastral
 Parcellaire cadastral
 Cours d'eau
 Domaine public
■ Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)
■ Plan de prévention des risques naturels multirisques de Rocamadour (Périmètre extérieur)
■ Périmètre de protection autour des monuments historiques

Zone urbaine
 Ua : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses.
 Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité
 Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
 Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité
 Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUi
 Ut : Zones de loisirs et d'accueil touristique existantes
 Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser ouverte
 TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
 TAUc : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels
 TAUx : Nouvelles zones d'activités économiques
 TAUt : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique
 TAUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser fermée
 TAUf : Zones à urbaniser tendant vers une zone U, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
 2AUx : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée
 2AUt : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée
 2AUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à l'urbanisation

Zone agricole
 A : Zones à vocation agricole
 Ap : Zones agricole à préserver
 Alt : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique
 Ast : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles

Zone naturelle
 N : Zones à vocation naturelle
 Np : Zones naturelles à préserver
 Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique
 Ntc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings
 Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles
 Nc : Zones naurelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières
 Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

Prescriptions
■ Changement de destination
■ Petit patrimoine (L151-19)
■ Eléments de paysage (L151-23)
■ Linéaires commerciaux
■ Emplacements réservés
■ OAP Sectorielle niv.1
■ OAP Sectorielle niv.2
■ OAP Dordogne

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :
 - Les règlements de zones
 - Changements des destinations
 - Petit patrimoine
 - Eléments de paysage
 - Linéaires commerciaux

Le Tome 4 contient les documents détaillant :
 - OAP sectorielles niv. 1 et 2
 - OAP Trans Verte et Bleue
 - OAP Dordogne
 - OAP Paysage Patrimonial

Le Tome 5 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :
 - AC1 : Protection des monuments historiques
 - AC2 : Sites inscrits et classés
 - AC3 : Sites Ramsar et sites du Bureau IUCN
 - AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables
 - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
 - TI1 : Portection du domaine public ferroviaire
 - T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de ballastage

